BULLETIN D'INSCRIPTION

Les Marches · Voyage de l'AFIVI

Du 15 au 20 mai 2027
Avec Patrice Mauriès
Départ de Villeneuve-lès-Avignon

Inscription avant le 28 novembre 2026

Pour participer à ce voyage, merci de nous retourner **avant le 15 novembre 2026**, par courrier ou par e-mail, le présent bulletin **signé et paraphé**, accompagné de votre règlement et d'une **copie recto verso de la pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité) que vous utiliserez pour le voyage :

Océanides — 4 rue Chaptal, 34000 Montpellier — Tél. +33 (0)4 67 60 25 00 — info@oceanides.fr

VOS COORDONNÉES

VOYAGEUR 1

☐ M. ☐ Mme

Nom

Prénom(s)

Nom et prénom(s) exactement comme sur la pièce d'identité : les billets d'avion sont nominatifs.

Date de naissance Nationalité

Adresse

.....

Code postal Ville

Tél. portable

E-mail

VOYAGEUR 2 (personne vous accompagnant)

☐ M. ☐ Mme

Nom

Prénom(s)

Nom et prénom(s) exactement comme sur la pièce d'identité : les billets d'avion sont nominatifs.

Date de naissance Nationalité

Adresse

.....

Code postal Ville

Tél. portable

E-mail

VOTRE CHAMBRE

☐ Je partage la chambre avec la personne qui m'accompagne, avec **un grand lit** (chambre double)

☐ Je partage la chambre avec la personne qui m'accompagne, avec **deux lits séparés** (chambre twin)

☐ Je souhaite une **chambre individuelle** (supplément de 195 €)

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom et prénom Lien de parenté Téléphone

COMMUNICATION

Acceptez-vous que vos nom, prénom et ville de résidence soient communiqués aux autres participants ? ☐ Oui ☐ Non

VOTRE VOYAGE

—

Prix par personne en chambre double	30 participants et plus	De 25 à 2tı participants	De 20 à 24 participants
Selon le nombre total de participants payants	**I 6955 €**	**I 845 €**	**I 995 €**
Supplément chambre individuelle	**195 €**		

Votre inscription est calculée sur la base de 20 participants. Si le nombre définitif de participants payants est supérieur, le prix du voyage et la prime d'assurance seront revus à la baisse selon la tranche correspondante ; l'ajustement sera appliqué au solde.

Prix du voyage par personne (base 20 participants)	**I 995 €**	×..... pers.	= €
Supplément chambre individuelle	**195 €**	×..... pers.	= €
Assurance annulation **standard** facultative, à souscrire à l'inscription — 86,51 € en chambre individuelle	**78,80 €**	×..... pers.	= €
Assurance annulation **option épidémies** facultative, à souscrire à l'inscription — 103,81 € en chambre individuelle	**94,56 €**	×..... pers.	= €
Total			**=.....€**
Acompte de 30 % du total, à joindre au présent bulletin			= €
Solde, à régler au plus tard 35 jours avant le départ, soit le **10 avril 2027**			= €

VOTRE RÈGLEMENT

—

☐ Je règle par **chèque** bancaire ou postal à l'ordre d'Océanides.

☐ Je souhaite qu'Océanides me contacte par téléphone pour régler par **carte** Visa ou Mastercard.

☐ Je règle par **virement bancaire** sur le compte de Terra Nobilis (Crédit Mutuel, Strasbourg), en indiquant en référence « AFIVI Marches » et mon nom :

IBAN **FR76 1027 8010 0100 0220 8060 167** BIC **CMCIFR2A**

☐ J'autorise Océanides à prélever ce montant sur ma carte Visa ou Mastercard :

N° de carte Date d'expiration Cryptogramme

Cryptogramme : les 3 chiffres au dos de votre carte.

En cas de paiement par carte, j'autorise également Océanides à prélever le solde sur cette même carte 35 jours avant le départ (sauf annulation, conformément aux conditions particulières de vente).

ASSURANCES

—

La souscription d'une assurance résolution de contrat, dite « annulation », est facultative. Elle vous permet d'obtenir le remboursement des frais de résolution de votre contrat de voyage, après déclaration et étude par l'assureur, en fonction des garanties souscrites. Deux formules vous sont proposées : **Annulation standard** et **Annulation option épidémies** (sans justificatif). Si vous n'êtes pas déjà couvert par une assurance personnelle, nous vous conseillons de consulter les garanties proposées par Assurtravel. **L'assurance doit être souscrite au moment de l'inscription ; sa prime est réglée avec l'acompte.**

Le client reconnaît avoir reçu et pris connaissance des conditions générales et spéciales des assurances souscrites ainsi que des exclusions de garanties. Il dispose d'un délai de renonciation de 14 jours, relatif uniquement à l'assurance éventuellement souscrite auprès de l'agence, s'il prouve qu'il bénéficie d'une garantie antérieure et à condition que l'assurance souscrite n'ait produit aucun effet.

Je choisis : ☐ Pas d'assurance ☐ Annulation standard ☐ Annulation option épidémies

NOTES IMPORTANTES CONCERNANT LES VOLS

—

Afin de calculer le prix de ce voyage au plus juste, nous avons retenu un budget aérien de **200 € TTC par personne**, incluant un bagage en soute de 20 kg. À titre indicatif, le tarif constaté auprès de la compagnie le 23 octobre 2026 s'élevait à 200 € TTC par personne.

La compagnie ne permettant pas de poser une option sur un contingent de sièges, les billets ne pourront être achetés qu'après confirmation du groupe et réception de l'ensemble des informations nécessaires à leur émission. Le tarif définitif dépendra donc du prix disponible au moment de leur réservation.

Tarif disponible lors de la réservation	Conditions appliquées
Inférieur ou égal à 200 € TTC par personne	Aucun supplément ne sera facturé ; l'éventuelle économie réalisée sera déduite du montant du solde.
Supérieur à 200 € et inférieur ou égal à 250 € TTC par personne	La fraction du prix excédant 200 € sera facturée à l'association pour chaque participant.
Supérieur à 250 € TTC par personne	Terra Nobilis communiquera le nouveau tarif au responsable du groupe avant tout achat. Les billets ne seront réservés qu'après accord écrit de l'association. En l'absence d'accord, le voyage pourra être annulé sans frais et les acomptes versés seront intégralement remboursés.

Les billets sont nominatifs et non remboursables. En cas d'annulation à l'initiative d'un participant, leur coût restera dû et s'ajoutera aux éventuels frais d'annulation applicables aux autres prestations, conformément à nos conditions particulières de vente. La souscription d'une assurance annulation est donc vivement recommandée.

À ce jour, aucune réservation aérienne n'a été effectuée. Les horaires, les tarifs et les disponibilités restent soumis à confirmation au moment de l'achat des billets.

RÉSOLUTION ET CESSION DU CONTRAT PAR LE VOYAGEUR

—

Absence de droit de rétractation. Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation.

Frais de résolution contractuels. Conformément à l'article L.211-14 du Code du tourisme, vous pouvez résoudre le présent contrat moyennant les frais suivants (au choix du professionnel), dont vous pouvez demander les justificatifs à Océanides (marque de Terra Nobilis) : soit le barème standard (justifiable selon la date de résolution avant le départ et les économies de coûts et revenus escomptés d'une remise à disposition du voyage), soit les frais réels de résolution (justifiés par la différence entre le prix et les économies de coûts et revenus réalisés par la remise à disposition du voyage).

Cession du contrat. Conformément à l'article L.211-11 du Code du tourisme, vous pouvez céder le présent contrat, tant que celui-ci n'a produit aucun effet, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous, en prévenant Terra Nobilis au plus tard 7 jours avant le départ. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du prix et des frais de cession.

Important. Le voyage peut être annulé par l'organisateur si le nombre minimum de 20 participants n'est pas atteint. En cas de résolution du contrat, le voyageur peut obtenir de la compagnie aérienne le remboursement d'une partie des taxes aériennes afférentes à un billet non utilisé ; il reconnaît avoir pris connaissance de la fiche service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32396.

Conditions propres à ce voyage. Les conditions spécifiques figurant dans le programme (tarifs selon le nombre de participants, tarif aérien, nombre minimum de participants) font partie intégrante du présent contrat et prévalent sur les conditions particulières de vente.

DISPOSITIONS DIVERSES

—

Le garant financier de Terra Nobilis est l'APST, 15 avenue Carnot, 75017 Paris — 01 44 09 25 35 / 01 44 09 88 00 — info@apst.travel.

Conformément à l'article L.211-16 du Code du tourisme, Terra Nobilis est responsable de la bonne exécution de tous les services compris dans le présent contrat.

Conformément à l'article L.211-17-IV du Code du tourisme, dans les cas où il n'existe pas de limitation de la responsabilité de nos prestataires résultant de conventions internationales bénéficiant également à notre agence, le présent contrat limite les dommages-intérêts à verser à trois fois son montant, sauf dommages corporels ou faute intentionnelle ou par négligence.

Vous êtes invités à signaler dès que possible au point de contact indiqué ci-dessous toute non-conformité d'un service inclus dans le présent contrat ; vous pourrez solliciter auprès de lui *une aide appropriée* si vous êtes en difficulté, y compris un hébergement supplémentaire d'un maximum de trois nuitées si votre retour est rendu impossible par des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Toute réclamation éventuelle, accompagnée des pièces justificatives, devra parvenir par écrit à l'agence dans un délai de 30 jours à compter de la date de retour, à l'adresse suivante : Terra Nobilis, 22 rue du Général de Castelnau, 67000 Strasbourg.

Conformément à l'ordonnance n° 2015-1033 du 20 août 2015 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, vous disposez d'un recours gratuit auprès de la Médiation Tourisme et Voyage (www.mtv.travel), dans un délai d'un an après la date de retour du voyage litigieux. Le médiateur ne peut être saisi qu'après le service après-vente de l'agence, du tour-opérateur ou de la compagnie aérienne, en cas de réponse négative ou d'absence de réponse dans les 60 jours.

Conformément à l'article L.223-2 du Code de la consommation, le client déclare avoir été informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (www.bloctel.gouv.fr).

Point de contact — numéro d'urgence du représentant local de l'organisateur : Terra Nobilis — Laurent Lanfranchi, 22 rue du Général de Castelnau, 67000 Strasbourg — Tél. +33 (0)7 49 10 60 04 — info@terranobilis.com

Je reconnais avoir pris connaissance du programme du voyage, des conditions particulières de vente ci-après et des conditions des assurances proposées, et les accepter.

Fait à	Le	Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Renseignements : Océanides, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h — Tél. 04 67 60 25 00 — info@oceanides.fr — www.terranobilis.com

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Terra Nobilis, SAS au capital de 9 000 €, siège social : 22 rue du Général de Castelnau, 67000 Strasbourg — RCS Strasbourg TI 488 399 098 — Immatriculation Atout France n° IM067120012 — Garantie financière : Association professionnelle de solidarité du tourisme (APST), 15 avenue Carnot, 75017 Paris — Assurance RCP : Hiscox RCPAPST 197 437 — TVA intracommunautaire FR84488399098 — Tél. 03 88 35 32 14.

CHAMP D'APPLICATION

Les conditions particulières de vente qui suivent définissent les conditions d'achat de prestations touristiques par le voyageur auprès de Terra Nobilis, en agence, par e-mail, par téléphone ou sur le site www.terranobilis.com.

Elles sont portées à la connaissance de la personne concluant le contrat (le Client) avant tout engagement de sa part, pour lui-même et les autres voyageurs inscrits au contrat, et complètent l'information préalable visée à l'article R.211-4 du Code du tourisme, outre les fiches descriptives des prestations et, dans certains cas, les conditions particulières de paiement et d'annulation propres à certains produits. Dans cette dernière hypothèse, les conditions spécifiques signalées sur le descriptif préalable du produit prévalent sur le texte général des présentes conditions.

L'information préalable prévue à l'article R.211-4 du Code du tourisme peut être modifiée après publication, notamment quant aux caractéristiques principales des services de voyage (conditions de transport, déroulement du séjour, hébergement), au prix, aux modalités de paiement, au nombre minimal de personnes éventuellement requis pour la réalisation du voyage et aux conditions d'annulation par le Client, conformément aux articles R.211-5 et L. 211-9. Le Client en sera informé de manière claire, compréhensible et apparente avant la conclusion du contrat.

En validant son contrat, le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions ainsi que des descriptifs des prestations choisies. Le défaut d'acceptation des conditions rend impossible la poursuite de la réservation. Les présentes conditions sont à jour dès leur publication et annulent et remplacent toute version antérieure.

FORFAITS TOURISTIQUES

Les voyages que nous vous proposons sont **des forfaits touristiques vendus à un prix tout compris**. Il convient de les acheter en tant que tels, en jugeant si les prix proposés sont conformes à vos attentes. Aucune contestation en matière de prix ni référence à des opérations de promotion ultérieures ne sera admise au retour du voyage.

Certaines rubriques sont assurées par des partenaires de Terra Nobilis. Le Client est alors soumis à leurs conditions de vente, portées à sa connaissance avant la signature du contrat.

1. ACCEPTATION DES CONDITIONS ET COMMANDE

Les présentes conditions particulières de vente s'appliquent à toute commande de voyage effectuée auprès de Terra Nobilis par un non-professionnel, ci-après dénommé le Client ou le Voyageur. Par commande, on entend toute demande de réservation soumise par le Client et confirmée par Terra Nobilis. Une commande est régie par les conditions de vente en vigueur au jour de la demande de réservation. Selon le type de prestations vendues, des conditions spécifiques peuvent s'appliquer.

Le Client reconnaît avoir la capacité de contracter, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle. Il reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions dans leur intégralité, des conditions spécifiques propres à certaines prestations ainsi que de tous les termes de la proposition avant de passer commande. Toute demande de réservation entraîne l'entière adhésion du Client aux conditions de vente de Terra Nobilis.

2. CARACTÉRISTIQUES DES VOYAGES

Chaque voyage comprend au minimum un hébergement et un transport ; les prix sont calculés en fonction d'un nombre de nuitées, et non d'un nombre de journées entières. La durée totale du voyage s'entend du jour du départ, à partir de l'heure de convocation à l'aéroport de départ, au jour du retour, jusqu'à l'heure d'arrivée à l'aéroport de retour.

Le premier et le dernier jour sont consacrés au transport et ne sont pas des jours de séjour, même si le départ est prévu très tôt le matin ou le retour très tard le soir. Si vous avez des obligations au retour, évitez si possible tout rendez-vous le lendemain.

3. FORMATION DU CONTRAT

La brochure, le dépliant, le contenu du site www.terranobilis.com et toute autre offre faite au Client concernant la destination de son choix complètent l'information préalable visée par l'article R.211-4 du Code du tourisme, communiquée sous la forme d'un devis ou d'un programme préalablement à la conclusion du contrat.

Préalablement à la conclusion du contrat, l'acheteur doit attirer l'attention du vendeur sur tout élément déterminant son choix et sur toute particularité susceptible d'affecter le déroulement du voyage.

Le contrat est réputé conclu lors de l'accord du Client et/ou de la signature par Terra Nobilis et le Client, et de la remise de l'acompte par le Client dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de sa conclusion. À défaut, le contrat sera annulé du fait du Client.

4. CAS PARTICULIERS

La présence d'enfants mineurs, un état de santé particulier, une situation de handicap, une mesure de tutelle ou de curatelle peuvent avoir une incidence directe sur le déroulement du voyage ou nécessiter des formalités particulières. Ces situations doivent être signalées par l'acheteur ou son représentant légal lors de l'inscription. En vertu de son obligation de conseil, Terra Nobilis se réserve la possibilité d'apprécier l'inscription du ou des voyageurs concernés. Le programme mentionne si le voyage est de manière générale adapté aux personnes à mobilité réduite.

5. LES PRIX

Tous nos prix sont indiqués par personne, en euros TTC. Ils ont été établis à la date du **23/10/2026**. Conformément au régime de la TVA sur la marge applicable aux forfaits touristiques, nos contrats et factures ne mentionnent pas la TVA.

Seules les prestations mentionnées dans le descriptif du voyage sont comprises dans le prix. Sauf stipulation contraire, ne sont pas compris :

- les dépenses à caractère personnel ;
- les frais de visa et de vaccination ;
- les assurances voyage ;
- les excursions facultatives et toute prestation non incluse dans le descriptif ;
- les excédents de bagages ;
- les boissons au cours des repas, y compris les bouteilles d'eau lorsque le prestataire ne dispose pas d'eau potable ;
- tout service antérieur à l'enregistrement au départ ou postérieur au passage en douane au retour.

6. MODALITÉS DE RÉSERVATION SUR LE SITE, PAR TÉLÉPHONE OU PAR E-MAIL

- Le Client choisit la prestation et reçoit son descriptif préalable.
- Il renseigne les informations demandées le plus exactement possible et sous sa responsabilité.
- Il vérifie le récapitulatif de sa commande et le prix total TTC communiqué.

- Il accepte les conditions particulières de vente et valide définitivement sa commande.
- Il procède au paiement dans les conditions de l'article 7 ci-dessous.
- Terra Nobilis adresse au Client un courrier électronique récapitulant les caractéristiques essentielles de la prestation achetée et constituant le contrat de voyage. En l'absence de ce courrier, la réservation n'est pas prise en compte. Conformément à l'article 1127-2 du Code civil, la commande et sa confirmation sont réputées reçues lorsque les parties auxquelles elles sont adressées peuvent y avoir accès. En cas de coordonnées mal renseignées par le Client, Terra Nobilis ne pourra être tenue pour responsable de la non-réception du courrier électronique.
- Le délai de confirmation définitive d'une commande est de 72 heures ; le statut de la réservation passe alors de « en cours de confirmation » à « validé ».
- Terra Nobilis adresse au Client une facture récapitulative.

7. MODALITÉS DE PAIEMENT

Acompte

Le vendeur reçoit du Client, au moment de la réservation, un acompte égal à **30 % du prix total du voyage**.

Solde

Sans relance de la part de Terra Nobilis, le solde du voyage doit être réglé **au plus tard 35 jours avant la date de départ**. Les documents de voyage ne sont remis qu'après règlement complet de la facture.

Inscription à moins de 35 jours du départ

La totalité du prix est immédiatement exigible à la signature du contrat. Les documents de voyage peuvent alors être remis à l'aéroport le jour du départ.

Inscription à moins de 15 jours du départ

Le paiement n'est accepté que par carte bancaire ou en espèces. Les documents de voyage peuvent être remis à l'aéroport le jour du départ ou en mains propres.

Caractère libératoire des règlements

Ne sont pas libératoires : la remise des coordonnées d'une carte bancaire tant que l'accord du centre d'autorisation n'est pas obtenu ; le dépôt d'un chèque tant que celui-ci n'est pas débité (sauf chèque de banque) ; une demande de virement avant confirmation de la réception des fonds par notre banque. Les acomptes et soldes doivent pouvoir être encaissés dans les 24 heures ouvrées suivant leur date d'exigibilité.

Moyens de paiement

Le Client peut régler par carte bancaire française, suisse ou belge (Visa, Mastercard, CB, sauf Visa Electron), en espèces lorsque le paiement est effectué en agence et dans le respect de la réglementation, par chèque ou par chèques-vacances.

Cartes bancaires. Seules les cartes émises par des banques établies en France sont acceptées sans frais. Pour les paiements par American Express, des frais pouvant atteindre 3 % du montant total du dossier seront facturés.

Garantie. Lorsque les coordonnées d'une carte bancaire ont été fournies en garantie d'un moyen de paiement, elles permettent d'effectuer le règlement de la somme due si ce moyen de paiement ne permet pas l'encaissement dans les délais. Si l'encaissement n'a pu être réalisé à l'issue du délai défini, Terra Nobilis considère qu'il s'agit d'une annulation du fait du Client et sera en droit de résilier le contrat aux conditions d'annulation prévues aux présentes.

Chèque. À l'ordre du vendeur dont le nom figure ci-dessus, sous réserve d'encaissement.

Espèces. Acceptées en agence à titre d'acompte, dans la limite légale de 1 000 € par commande.

Chèques-vacances. Terra Nobilis accepte les chèques-vacances pour l'achat de prestations à destination de la France, des DROM-COM ou des pays de l'Union européenne, mais non pour le paiement de billets d'avion secs (billets négociés). Pour toute commande à moins de 30 jours du départ, le Client peut utiliser ses chèques-vacances dans la limite du solde restant dû, à condition de régler préalablement sa commande par carte bancaire et de transmettre les chèques-vacances ANCV au plus tard 30 jours après la date de son départ (la date de réception de la lettre recommandée faisant foi) ; Terra Nobilis lui rembourse alors le montant correspondant. Les chèques-vacances sont à adresser à : Terra Nobilis, département comptabilité clients, 22 rue du Général de Castelnau, 67000 Strasbourg.

Envoi des chèques et chèques-vacances. Le Client envoie son titre de paiement sous 48 heures par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse ci-dessus, en précisant le numéro de dossier ainsi que les nom et prénom du titulaire de la commande.

8. ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

En vertu de l'article L.221-28, 12°, du Code de la consommation, le droit de rétractation applicable à la vente à distance ne s'applique pas aux contrats de prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Lorsque ses coordonnées téléphoniques sont recueillies, le Client est informé qu'il peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique : www.bloctel.gouv.fr.

9. RÉVISION DU PRIX

Nos prix ont été établis en fonction notamment des éléments suivants : a) coût du transport, lié notamment au coût du carburant et des autres sources d'énergie ; b) taxes et redevances sur les services prévus au contrat, imposées par un tiers (taxes touristiques, taxes d'atterrissage, d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports) ; c) taux de change applicables au contrat.

Conformément aux articles L.211-12 et R.211-8 du Code du tourisme, Terra Nobilis se réserve le droit de modifier ses prix, à la hausse comme à la baisse. Toute majoration, quelle que soit son importance, est notifiée au Client de manière claire et compréhensible, avec sa justification et son calcul, sur un support durable, au plus tard 20 jours avant le début du voyage.

En vertu de l'article R.211-9 du Code du tourisme, lorsque la majoration atteint au moins 8 %, Terra Nobilis informe le Client de la hausse, du délai raisonnable dont il dispose pour l'accepter ou résoudre le contrat avec remboursement sans frais sous 14 jours, ainsi que des conséquences de son absence de réponse (application des frais de résolution).

10. CESSION

Le cédant doit impérativement informer le vendeur de la cession du contrat par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard sept (7) jours avant le départ, en indiquant l'état civil (nom, prénom, âge) et l'adresse complète du ou des cessionnaires, et en justifiant que ceux-ci remplissent exactement les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage.

La cession entraîne des frais variables suivant les cas, communiqués immédiatement au cédant. Si le forfait comporte un transport non modifiable ou non remboursable, des frais supplémentaires correspondant à ceux facturés par la compagnie aérienne sont appliqués ; dans certains cas, ils peuvent dépasser le prix du billet initial.

Le cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde éventuel du prix et des frais occasionnés par la cession. Les assurances ne sont ni remboursables ni transférables. Les frais minimums suivants sont dus :

Date de cession	Frais de cession
Plus de 40 jours avant le départ	**60 €** par personne
De 40 à 21 jours avant le départ	**80 €** par personne
De 20 à 8 jours avant le départ	**100 €** par personne
7 jours et moins avant le départ	**120 €** par personne

Si les frais réellement supportés par Terra Nobilis sont supérieurs à ces montants, leur montant exact sera dû, sur présentation des justificatifs.

11. MODIFICATION DU CONTRAT PAR L'ACHETEUR

Toute modification **du fait de l'acheteur** entre l'inscription et le départ entraîne la perception de frais de dossier de 100 €, outre le coût des nouvelles prestations commandées. Toute modification en cours de voyage implique le règlement des nouvelles prestations. L'interruption volontaire du voyage par l'acheteur ne donne lieu à aucun remboursement.

12. ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT DE TERRA NOBILIS

Si, avant le départ, un événement extérieur, au sens de l'article L.211-13 du Code du tourisme, contraint Terra Nobilis à modifier un élément essentiel du contrat, Terra Nobilis en avertit le Client au plus vite et lui propose soit la résolution du contrat avec remboursement sans frais sous 14 jours, soit l'acceptation des modifications (voyage modifié ou de substitution).

Si nous étions contraints d'annuler votre voyage, vous en seriez immédiatement informé et l'ensemble des sommes versées vous serait restitué dans un délai maximal de 14 jours, outre les pénalités prévues à l'article R.211-10.

Si, après le départ, un élément essentiel du contrat ne peut être exécuté, au sens de l'article L.211-16 du Code du tourisme, Terra Nobilis propose à ses frais, ou avec remboursement de la différence de prix, des prestations de remplacement, ou organise le retour anticipé du Client.

13. ANNULATION POUR NOMBRE INSUFFISANT DE PARTICIPANTS

Terra Nobilis peut annuler un départ si le nombre d'inscrits est inférieur au minimum indiqué dans le descriptif du voyage. Cette décision est communiquée au plus tard : 20 jours avant le début d'un voyage de plus de 6 jours ; 7 jours avant le début d'un voyage de 2 à 6 jours ; 48 heures avant le début d'un voyage n'excédant pas 2 jours. Il est alors proposé au Client une solution de remplacement au prix en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes versées, sans frais, sous 14 jours.

Nombre maximum de participants. Il peut être précisé dans nos offres. Il peut toutefois être dépassé lorsque la dernière personne inscrite souhaite voyager avec une ou plusieurs autres personnes. Les prestations et les conditions du voyage restent alors identiques.

14. ANNULATION DU FAIT DE L'ACHETEUR

Les exigences de nos fournisseurs (transporteurs aériens, hôteliers notamment) et leurs délais de règlement nous imposent des frais d'annulation d'autant plus élevés que la date de départ est proche.

Lorsque plusieurs voyageurs sont inscrits sur un même bulletin et que l'un d'eux annule, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

Toute annulation doit être notifiée par tout moyen permettant d'obtenir un accusé de réception, dans les plus brefs délais, à votre assureur ainsi qu'à Terra Nobilis, **22 rue du Général de Castelnau, 67000 Strasbourg**. Elle prend effet à la date de réception par le vendeur.

15. ANNULATION ET TITRES DE TRANSPORT ÉMIS

Afin de vous proposer des forfaits au meilleur prix, nous achetons des titres de transport ni modifiables ni remboursables. Ces titres sont émis dès la validation du contrat et au plus tard trente jours avant le départ ; ils ne sont dès lors plus remboursables. En cas d'annulation du fait de l'acheteur, leur montant total reste intégralement dû et lui est facturé.

16. ANNULATION DES PRESTATIONS TERRESTRES ET AUTRES SERVICES

Les frais d'annulation relatifs aux prestations terrestres et autres services sont facturés en complément selon le barème de l'article 17.

17. BARÈME DES FRAIS D'ANNULATION — VOYAGES FORFAITAIRES

Date d'annulation	Frais par personne (minimum 100 €)
Plus de 120 jours avant le départ	**15 %** du montant des prestations
De 120 à 91 jours avant le départ	**30 %** du montant des prestations
De 90 à 61 jours avant le départ	**50 %** du montant des prestations
De 60 à 31 jours avant le départ	**75 %** du montant des prestations
30 jours et moins avant le départ	**100 %** du montant des prestations

Les frais consulaires, les frais de délivrance des documents d'identité, les frais de dossier et les primes d'assurance ne sont jamais remboursables.

18. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

Elles vous sont communiquées avant la conclusion de la vente et concernent les ressortissants français ou d'un autre État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. Ces informations pouvant évoluer jusqu'au départ, nous vous conseillons de consulter régulièrement la rubrique « Conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr. Nous pouvons être amenés à vous faire signer une attestation, au titre de notre obligation d'information, pour certaines destinations sensibles ; elle ne constitue en aucun cas une décharge de responsabilité.

Tout voyage en avion, même en France ou dans l'espace Schengen, nécessite une pièce d'identité individuelle avec photographie en cours de validité. L'acheteur doit communiquer, au moment de la réservation, le nom d'état civil tel qu'il figure sur le document d'identité utilisé pour le voyage. Le livret de famille ne constitue pas une pièce d'identité.

Nous vous conseillons de consulter régulièrement vos e-mails et votre téléphone portable afin d'être averti de toute modification ou annulation de votre vol, et de nous signaler tout changement de coordonnées ; à défaut, Terra Nobilis ne peut être tenue pour responsable.

Il est impératif de nous communiquer l'âge et la situation des enfants mineurs accompagnés de leurs représentants légaux (nom, prénom, âge, situation familiale) afin que nous puissions vous informer des formalités requises. Terra Nobilis n'accepte pas l'inscription de mineurs non accompagnés.

Risques sanitaires. Terra Nobilis vous informe des éventuelles formalités sanitaires obligatoires pour le pays de destination. Nous vous invitons à consulter régulièrement les informations des autorités compétentes. Certaines précautions, variables selon les pays, sont vivement conseillées sans être obligatoires ; Terra Nobilis ne saurait être tenue pour responsable des problèmes de santé survenus pendant ou après le voyage en cas de non-respect de ces conseils. Consultez votre médecin traitant.

19. TRANSPORT AÉRIEN

Le transport aérien est soumis à des impératifs d'exploitation et de sécurité pouvant entraîner des retards indépendants de la volonté de l'agence, qui conseille au Client de prévoir des temps de correspondance suffisants et d'éviter tout engagement le jour même et le lendemain de ses voyages aller et retour.

Terra Nobilis fait appel à différents transporteurs qui conservent à l'égard des voyageurs leur propre responsabilité, limitée par les conditions du contrat de transport et notamment par la convention de Montréal du 28 mai 1999. Conformément à l'article L.211-17 du Code du tourisme, la responsabilité de l'agence est limitée aux dédommagements prévus par les conventions internationales en cas de dommages ou d'accidents survenant aux voyageurs, à leurs animaux et à leurs bagages enregistrés pendant le vol, l'embarquement, le débarquement ou la période où le transporteur avait la garde des bagages.

Les horaires et types de transport sont communiqués par les transporteurs à titre indicatif et sous réserve de modification. Les horaires, escales éventuelles et moyens de transport sont confirmés avec la convocation, mais restent susceptibles de modification jusqu'au jour du départ. Un vol direct peut comporter une ou plusieurs escales sous un même numéro de vol. Une compagnie émettrice du billet peut faire opérer le vol par une autre compagnie de la même alliance (partage de code).

Prix du transport aérien. Nos prix sont calculés sur la base de tarifs aériens de référence dans une classe de réservation spécifique. Si cette classe n'est plus disponible au moment de la réservation, une offre vous sera proposée en fonction des places disponibles, pouvant entraîner un supplément tarifaire. Le cas échéant, les conditions aériennes spécifiques indiquées dans le programme prévalent.

Liste des compagnies interdites. En vertu de l'article 9 du règlement (CE) n° 2111/2005 du 14 décembre 2005, la liste des compagnies aériennes interdites d'exploitation dans l'Union européenne, régulièrement mise à jour, est consultable sur le site de la Commission européenne.

20. DOCUMENTS DE VOYAGE

Les documents de voyage sont en principe adressés au Client par voie électronique en temps utile avant le départ. Ils peuvent ponctuellement être

retirés dans nos locaux ou envoyés par voie postale ; les éventuels frais d'envoi, communiqués lors de la commande, restent à la charge du Client. La responsabilité de Terra Nobilis ne peut être engagée en cas de défaut de livraison dû à un cas de force majeure.

Les documents de voyage (convocation, titres de transport, bons d'échange) doivent être imprimés et conservés par l'acheteur, qui doit pouvoir les présenter tout au long du voyage, aux points d'embarquement comme sur les lieux d'hébergement et lors des prestations réservées. Terra Nobilis ne peut être tenue pour responsable des conséquences de leur non-présentation.

Convocation à l'aéroport. Sauf mention contraire écrite, les passagers sont convoqués **trois heures avant l'heure de décollage**. Passé l'heure limite d'enregistrement, variable selon les compagnies, les passagers ne peuvent plus être embarqués ; les places peuvent être réattribuées sans remboursement.

Perte ou vol de billets. En cas de suppression de l'e-mail contenant le billet électronique, l'acheteur en demande la réédition au vendeur par téléphone ou par e-mail.

21. PRÉ- ET POST-ACHEMINEMENTS

Si l'acheteur organise lui-même ses pré- et post-acheminements, le vendeur lui conseille vivement de réserver des titres modifiables et remboursables, afin de parer à toute perte financière consécutive à une modification, une annulation ou un retard des vols.

22. INFORMATIONS AVANT LE DÉPART

Non-présentation au départ. Si l'acheteur ne se présente pas au départ, à l'enregistrement ou à la première prestation aux heures et lieux indiqués, ou s'il se trouve dans l'impossibilité de participer au voyage (défaut des documents nécessaires : passeport, visa, certificat de vaccination, etc.), en l'absence de faute de Terra Nobilis, le voyage non effectué ne sera pas remboursé. Terra Nobilis ne peut être tenue pour responsable d'un défaut d'enregistrement causé par un retard de pré-acheminement qu'elle n'a pas organisé, même dû à un cas de force majeure, un cas fortuit ou au fait d'un tiers. En cas de non-présentation, contactez-nous rapidement si vous souhaitez que nous tentions de conserver le vol retour, cette décision restant à la discrétion du transporteur.

Service à bord. Un nombre croissant de compagnies facturent repas et boissons à bord ; ces prestations ne sont jamais comprises dans le prix.

Reconfirmation. Les horaires des vols retour doivent être reconfirmés auprès de notre représentant local ou de la compagnie au plus tard 72 heures avant le départ.

23. REMBOURSEMENT DES TAXES D'AÉROPORT

En cas d'annulation totale ou partielle d'un titre de transport du fait de l'acheteur, **lorsque le billet n'est plus valide**, les taxes aéroportuaires obligatoires sont remboursables, dès lors que le billet a été émis par le vendeur. Les billets sont émis à la réservation et au plus tard 30 jours avant le départ. La demande doit être formulée expressément auprès du vendeur ; des frais de dossier de 20 % du montant des taxes sont alors retenus, sauf demande effectuée en ligne.

24. RESPONSABILITÉ EN COURS DE TRANSPORT AÉRIEN

Les conséquences des accidents ou incidents survenant lors du transport aérien sont régies par les conventions de Varsovie ou de Montréal, ou par la réglementation locale applicable aux transports nationaux du pays concerné.

25. BAGAGES

Bagages enregistrés. Chaque compagnie applique sa propre franchise, le plus souvent 20 kg par passager ; la franchise autorisée figure sur le billet. Tout excédent est à la charge exclusive du passager. Les bagages doivent porter une étiquette avec vos coordonnées complètes. Durant le transport, le transporteur est seul responsable des bagages en soute. En cas de retard, de perte ou de détérioration, faites immédiatement une déclaration écrite auprès du transporteur, puis, le cas échéant, auprès de votre assureur.

Bagages en cabine. En règle générale, un seul bagage est autorisé en cabine (poids inférieur à 5 kg, somme des trois dimensions n'excédant pas 115 cm), selon la politique de chaque compagnie. Consultez le site de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) pour les restrictions relatives aux liquides et aux objets interdits. Les bagages à main restent sous la responsabilité des voyageurs. Terra Nobilis ne saurait être tenue pour responsable de la confiscation d'objets jugés dangereux par les services de sûreté.

Objets de valeur. Nous vous conseillons d'éviter d'emporter bijoux, montres de valeur, ordinateurs portables, etc. ; à défaut, souscrivez une assurance spécifique. Nous ne pourrons être tenus pour responsables de la perte d'objets non déposés dans les coffres des hôtels. En cas de vol à l'hôtel, la responsabilité du vendeur est limitée conformément au Code civil.

26. INFORMATIONS DIVERSES

Femmes enceintes. Les compagnies aériennes peuvent refuser l'embarquement d'une femme enceinte ; Terra Nobilis ne saurait être tenue pour responsable de cette décision. Le Client doit signaler par écrit une grossesse au moins une semaine avant le départ. Certaines compagnies exigent un certificat médical établi au maximum 15 jours avant le voyage, quelle que soit la date de début de la grossesse, précisant le mois de grossesse et l'absence de contre-indication.

Enfants. Les enfants de moins de 2 ans ne disposent pas d'un siège attribué. Les enfants de moins de 15 ans non accompagnés sont en principe refusés à l'embarquement.

27. MODIFICATION DES HÔTELS ET DES CIRCUITS

L'agence peut être contrainte de changer les hôtels ou l'ordre des étapes d'un circuit sans que cela constitue une modification d'un élément essentiel du voyage. Le Client en est avisé au préalable et bénéficie d'un service de catégorie similaire ou supérieure. Les fêtes civiles ou religieuses, grèves et manifestations peuvent modifier le déroulement des visites, sans que la responsabilité de Terra Nobilis puisse être engagée.

28. HÉBERGEMENT

Classification. Le nombre d'étoiles ou la catégorie indiqués correspondent aux normes locales du pays d'accueil, qui peuvent différer des normes françaises. Nos appréciations découlent principalement de notre connaissance des établissements.

Arrivée et départ. Les chambres sont en principe disponibles à partir de 14 heures le jour d'arrivée et doivent être libérées avant 12 heures le jour du départ ; toute dérogation peut être facturée par l'hôtelier comme une nuit supplémentaire.

Chambres individuelles. Proposées en nombre limité et soumises à supplément, elles sont parfois moins spacieuses ou moins bien situées que les autres.

Chambres doubles. Elles disposent soit d'un grand lit (double), soit de deux lits séparés (twin), selon votre choix et dans la limite des disponibilités.

Chambres à partager. Le supplément chambre individuelle est facturé à l'inscription à toute personne s'inscrivant seule et souhaitant partager une chambre avec un autre participant ; si ce souhait peut être exaucé, le supplément lui est remboursé dans les meilleurs délais.

Chambres triples. Il s'agit généralement d'une chambre double équipée d'un ou deux lits d'appoint ; l'espace peut s'en trouver réduit.

29. REPAS

Les repas sont précisés dans le descriptif ; lorsque des repas sont inclus, leur nombre dépend du nombre de nuitées. La **demi-pension** comprend l'hébergement, le petit-déjeuner et un repas ; la **pension complète**, le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner. Sauf mention contraire, les boissons ne sont pas comprises.

30. AVERTISSEMENT

Il est interdit d'acheter des produits illicites (contrefaçons, stupéfiants, espèces protégées par la convention de Washington) ainsi que de ramasser ou d'acheter des objets issus de sites archéologiques ou historiques ou appartenant au patrimoine du pays visité. Ces infractions peuvent entraîner des sanctions pénales en France comme à l'étranger (www.douane.gouv.fr).

31. PHOTOS ET ILLUSTRATIONS

Terra Nobilis s'efforce d'illustrer ses offres par des photos donnant un aperçu réaliste des prestations ; celles-ci n'ont toutefois pour objet que d'en indiquer la catégorie ou le standing.

32. RESPONSABILITÉ ET RÉCLAMATIONS

Terra Nobilis apporte l'aide nécessaire au voyageur en difficulté, directement ou par l'intermédiaire de son représentant local, mais décline toute responsabilité et ne peut se substituer financièrement au Client si la non-conformité lui est imputable, notamment en cas de perte de ses titres de transport, de dettes contractées auprès de tiers (extras dans les hôtels, etc.) ou de perte de pièces d'identité ou de documents indispensables.

Terra Nobilis est responsable de plein droit de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, au sens de l'article L.211-16-I du Code du tourisme. Sa responsabilité ne saurait être engagée lorsque le dommage est imputable soit au voyageur, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage, de façon imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables (guerre, attentat, émeute, catastrophe naturelle, événement climatique, etc.).

Les limites de dédommagement de l'article L.211-17-IV du Code du tourisme s'appliquent lorsque des conventions internationales limitent les indemnisations dues par les prestataires ; dans les autres cas, le contrat limite les dommages-intérêts éventuels à trois fois le prix total du voyage, sauf préjudices corporels et fautes intentionnelles ou par négligence.

Terra Nobilis n'est pas responsable des incidents survenus lors de prestations achetées sur place hors contrat ou résultant d'une initiative personnelle du Client, ni des vols commis dans les hôtels ou au cours du voyage, dans les limites fixées par l'article 1953 du Code civil. Les objets précieux et l'argent doivent être déposés au coffre de l'hôtel ou conservés sous la responsabilité du voyageur. Terra Nobilis n'est pas responsable des objets perdus ou oubliés et ne peut se charger de leur recherche ni de leur retour.

En vertu de l'article L.211-17-1 du Code du tourisme, les actions en responsabilité contre l'organisateur ou le détaillant se prescrivent par deux ans.

Le Client est invité à faire constater sur place, dès que possible, tout dysfonctionnement auprès du représentant de l'organisateur ou du transporteur, et à conserver toutes les preuves originales. Les réclamations de nature commerciale ou relatives à la qualité des prestations doivent être adressées à l'agence par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard 30 jours après la fin du séjour. Elles sont prises en considération par Terra Nobilis **dès lors que l'acheteur prouve en avoir informé le représentant local et qu'aucune solution n'a été trouvée sur place**. Seules les réclamations objectives relatives aux obligations contractuelles de Terra Nobilis sont prises en compte ; les questionnaires de satisfaction ne valent pas réclamation. Le délai de réponse peut varier selon la durée de notre enquête auprès des prestataires.

33. MÉDIATION

À défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage : www.mtv.travel — MTV, BP 80303, 75823 Paris Cedex 17. En cas d'échec de la médiation, les parties conservent la possibilité de saisir la juridiction française compétente.

Preuve. Les données conservées par l'agence et ses partenaires, sur support informatique ou numérique durable, ont force probante quant aux commandes passées et constituent des preuves recevables dans toute procédure, au même titre que tout document écrit.

34. VALIDITÉ DES CLAUSES

Le fait que Terra Nobilis ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une des présentes dispositions ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Si l'une d'elles était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite sans affecter la validité des autres, sauf si elle était essentielle et déterminante.

35. GARANTIES PROFESSIONNELLES

Garantie financière : Association professionnelle de solidarité du tourisme (APST), 15 avenue Carnot, 75017 Paris. **Responsabilité civile professionnelle :** Hiscox, contrat RCPAPST 197 437.

36. ASSURANCES VOYAGE

La notion de responsabilité civile variant selon la législation des pays, il est conseillé aux voyageurs de se garantir individuellement par une assurance complémentaire. Sauf mention expresse, aucune assurance n'est comprise dans nos prix. Terra Nobilis propose, avec son partenaire Assurtravel, des formules d'assurance annulation à souscrire au moment de l'inscription.

Le voyageur est informé de la possibilité de souscrire des assurances facultatives (annulation, assistance-rapatriement) avant la conclusion de la vente. Il dispose d'un délai de renonciation de 14 jours s'il justifie être déjà couvert par un autre contrat ; l'agence lui rembourse alors la prime sans frais. Les assurances souscrites à moins de 30 jours du départ ne sont jamais remboursables. Les conditions des assurances, comportant limitations de garanties, exclusions, franchises et obligations en cas de sinistre, vous sont remises lors de l'inscription : nous vous invitons à les lire attentivement.

37. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au RGPD, le voyageur est informé que sa commande fait l'objet d'un traitement informatisé permettant à l'agence et à ses partenaires de l'exécuter. Les droits d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité s'exercent par écrit auprès de Terra Nobilis (info@terranobilis.com), sur justification d'identité. Politique de confidentialité : www.terranobilis.com.

38. LOI APPLICABLE

Le vendeur est une société de droit français ; le contrat est régi par le droit français.